

# Offrir une messe ?

Offrir une messe à l'occasion d'une naissance, d'un mariage, pour un proche, une personne défunte... c'est peut-être pour vous une démarche inconnue, voici quelques explications.

Toute messe est une action de grâce pour le sacrifice de Jésus qui réconcilie les hommes avec son Père. Une messe est donc toujours célébrée « pour tous ». Cependant, l'Église permet aux fidèles de s'associer plus étroitement à ce sacrifice en confiant au prêtre une intention particulière lors d'une célébration eucharistique.

## Comment faire célébrer une messe pour une intention particulière ?

Ce geste, si habituel dans la tradition de l'Église, a été un peu oublié. Pour faciliter votre démarche, des formulaires sont disponibles dans nos églises à remettre à la paroisse.

## L'offrande

Le montant de l'offrande est proposé par l'Assemblée des Évêques. Vous pouvez donner plus ou donner moins. Mais en aucun cas la grâce reçue ne dépendra de la somme ! Le montant proposé par les évêques nous permet de rester raisonnables !

## Propositions de la C.E.F pour 2025 :

Pour une messe, l'offrande s'élève actuellement à 18 € ; baptême : offrande libre ; mariage : 250 à 1000 € (ou 5% des sommes engagées pour la journée) ; funérailles : à partir de 200 €.



LA messe n'a pas de prix. Mais dès les origines, les fidèles ont voulu participer à l'Eucharistie par des offrandes en nature ou en espèces, destinées à assurer les frais du culte, la subsistance des prêtres, la vie de l'Église. C'est l'origine de la pratique des "honoraires de messe", qui s'enracine dans l'Ancien Testament. Le prêtre doit toujours pouvoir "vivre de l'autel". Le code de droit canonique légitime cette pratique et la réglementation (C.946 et suivants).



Maison paroissiale - 46 rue du Champ Guarguan - 74370 PRINGY  
04 50 02 58 36 - st-marc@diocese-annecy.fr  
www.diocese-annecy.fr/st-marc

## Demande de célébration de messe

Votre nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Tél. .... Courriel .....

**Je souhaite faire célébrer une ou plusieurs messes pour :**

.....

.....

.....

Nombre de messe(s) à célébrer : ..... x 18€\* = ..... €  
 chèque à l'ordre de « **Paroisse Saint-Marc** »  en espèces

**Cocher les cases**

**Lieu :** Indifférent  Argonay  Cuvat   
Nâves  Pringy  Villaz

**Jour :**  
 Indifférent  En semaine  Le samedi ou dimanche

A une date précise, le .....

**Merci de remettre votre demande si possible 15 jours avant la date de 1<sup>ère</sup> célébration à :**

**ARGONAY :** André Pellarin **CUVAT :** boîte aux lettres presbytère « paroisse »  
**PRINGY :** Philippe Sage **ou Maison paroissiale de Pringy**  
**VILLAZ – Nâves :** boîte aux lettres presbytère

**Fait à :** ..... **Le :** .....

**Cadre réservé à la Paroisse**

Trans. à..... le.....

Rglt trans. à..... le.....